Les étapes pour évaluer l'aptitude des parcelles

Avant épandage, il faut s'assurer que chaque parcelle est apte à recevoir des boues.
Une parcelle est apte aux épandages de boues lorsqu'elle respecte 2 principes de la charte : l'intérêt agronomique et l'innocuité.

Il existe des exigences réglementaires fortes sur ce sujet : les teneurs en éléments traces métalliques et le pH des sols et les contraintes d'usage telles que le plan départemental de gestion des déchets, les SAGE, les DUP de captage d'eau potable, les zones inondables, etc..

Après avoir vérifié le respect de ces exigences, il faut, pour chaque parcelle, se baser sur :

- des observations réalisées sur le terrain lors de sondages pédologiques (cf. fiche n° 4a),
- les résultats analytiques (cf. fiche n° 4b),
- l'interprétation de ces observations (cf. fiche n° 4c).

Avant dépôt aux services de l'État, l'aptitude de chaque parcelle est vérifiée et validée par la Mission Recyclage Agricole. Il faut donc lui remettre toutes les informations relatives aux parcelles, notamment les fiches de sondages et les résultats analytiques.

Observer le sol pour définir l'aptitude à l'épandage agricole des boues, pour chaque parcelle.

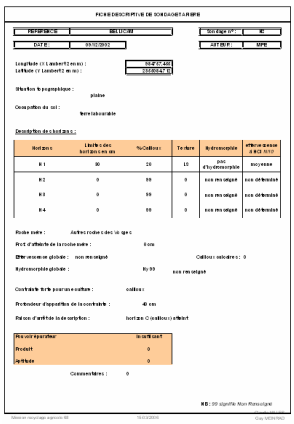

FICHE DESCRIPTIVE DE SONDAGE TARIERE

PARCELLE :	BELLCHAM	Sondage n° :	4c
DATE :	24/10/2002	ARTIBAP :	MPB

Longitude (X Lambert2 en m) : 962427.480
Latitude (Y Lambert2 en m) : 3122024.18

Situation topographique : plaine

Occupation du sol : terre labourable

Description des horizons :

Horizons	Limites des horizons en cm	%Cailloux :	Texture	Hydromorphie	effervescence à HCl 10%
H 1	30	20	LS	pas d'hydromorphie	moyenne
H 2	0	90	0	non mesurable	non détectable
H 3	0	90	0	non mesurable	non détectable
H 4	0	90	0	non mesurable	non détectable

Roche mère : Alluvions rocheuses des terrasses

Rest d'affleure de la roche mère : 0 cm

Effervescence globale : non mesurable

Cailloux minéraux : 0

Hydromorphie globale : By 99 non mesurable

Contrainte forte pour mecanisation : cailloux

Profondeur d'apparition de la contrainte : 40 cm

Raison d'arrêt de la description : horizon C (cailloux) affleuré

PH sol épandeur	Inaptitude?
Produit	0
Aptitude	0

Commentaires : 0

RD : 99 algarille Mon Ramassage

Mission recyclage agricole 68 — 18/11/2002 — Guy MERTINO

Remettre des fiches « terrain » récapitulatives des sondages tarières.

La présente fiche est complétée par 3 autres fiches, 4a, 4b et 4c, brièvement présentées ci-après.

➲ Observer chaque parcelle - cf. fiche n°4a

La description pédologique est réalisée dans le cadre de l'étude préalable ou de sa mise à jour. Elle a pour objectif de présenter les principales caractéristiques physiques et chimiques d'un sol, observables par sondage tarière.

La description est réalisée, non seulement sur l'horizon travaillé, 0-30 cm, mais également sur les horizons inférieurs jusqu'à 120 cm.

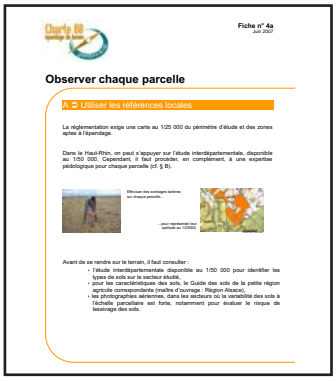
Fiche n° 4a
Juin 2007

Observer chaque parcelle

A ➲ Utiliser les références locales

La réglementation exige une carte au 1/25 000 du périmètre d'étude et des zones aptes à l'épandage.

Dans le Haut-Rhin, on peut s'appuyer sur l'étude interdépartementale, disponible au 1/50 000. Cependant, il faut procéder, en complément, à une expertise pédologique pour chaque parcelle (cf. § B).

Effectuer des sondages tarières sur chaque parcelle.

pour représenter leur aptitude au 1/25000

Avant de se rendre sur le terrain, il faut consulter :

- l'étude interdépartementale disponible au 1/50 000 pour identifier les types de sols sur le secteur étudié,
- pour les caractéristiques des sols, le Guide des sols de la petite région agricole correspondante (maître d'ouvrage : Région Alsace),
- les photographies aériennes, dans les secteurs où la variabilité des sols à l'échelle parcellaire est forte, notamment pour évaluer le risque de lessivage des sols.

➲ Analyser les parcelles pour connaître leur potentiel et aptitude – cf. fiche n°4b

Cette seconde sous-fiche porte principalement sur la conformité des parcelles en ce qui concerne les teneurs en éléments traces métalliques et le pH.

Cette évaluation est effectuée préalablement à tout épandage, sur un échantillon de parcelles dites de référence pour d'autres parcelles. Les résultats sont ensuite suivis de manière à évaluer l'impact des épandages.

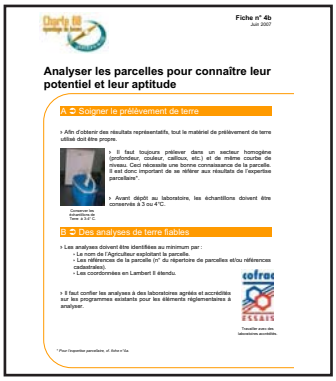
Fiche n° 4b
Juin 2007

Analyser les parcelles pour connaître leur potentiel et leur aptitude

A ➲ Soigner le prélèvement de terre

› Afin d'obtenir des résultats représentatifs, tout le matériel de prélèvement de terre utilisé doit être propre.

› Il faut toujours prélever dans un secteur homogène (profondeur, couleur, cailloux, etc.) et de même courbe de niveau. Ceci nécessite une bonne connaissance de la parcelle. Il est donc important de se référer aux résultats de l'expertise parcellaire*.

› Avant dépôt au laboratoire, les échantillons doivent être conservés à 3 ou 4°C.

Conserver les échantillons de Terre à 3-4° C.

B ➲ Des analyses de terre fiables

› Les analyses doivent être identifiées au minimum par :
- Le nom de l'Agriculteur exploitant la parcelle.
- Les références de la parcelle (n° du répertoire de parcelles et/ou références cadastrales).
- Les coordonnées en Lambert II étendu.

› Il faut confier les analyses à des laboratoires agréés et accrédités sur les programmes existants pour les éléments réglementaires à analyser.

Transfert avec des laboratoires accrédités.

* Pour l'expertise parcellaire, cf. fiche n°4a

➲ Interpréter les observations pédologiques de terrain – cf. fiche n°4c

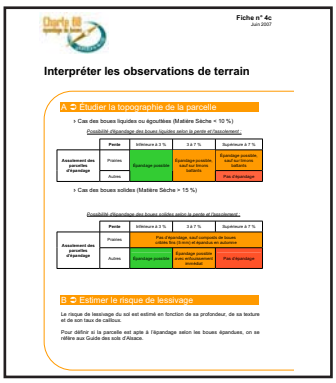
Fiche n° 4c
Juin 2007

Interpréter les observations de terrain

A ➲ Etudier la topographie de la parcelle

› Cas des boues liquides ou égouttées (Matière Sèche < 10 %)

Possibilité d'épandage des boues liquides selon la pente et l'assolement :

	Pente	Inférieure à 3 %	3 à 7 %	Supérieure à 7 %
Assolement des parcelles d'épandage	Prairies	Épandage possible	Épandage possible sauf sur terrains battants	Épandage possible sauf sur terrains battants
	Autres			Pas d'épandage

› Cas des boues solides (Matière Sèche > 15 %)

Possibilité d'épandage des boues solides selon la pente et l'assolement :

	Pente	Inférieure à 3 %	3 à 7 %	Supérieure à 7 %
Assolement des parcelles d'épandage	Prairies	Pas d'épandage, sauf composés de boues solides fins (3 mm) et épandus en automne		
	Autres	Épandage possible	Épandage possible sans enfouissement immédiat	Pas d'épandage

B ➲ Estimer le risque de lessivage

Le risque de lessivage du sol est estimé en fonction de sa profondeur, de sa texture et de son taux de cailloux.

Pour définir si la parcelle est apte à l'épandage selon les boues épandues, on se réfère aux Guide des sols d'Alsace.

Cette dernière sous-fiche présente les règles pour interpréter les observations de terrain. Une parcelle est définie apte, ou pas, à l'épandage de boues selon, le type de boues, la culture, la topographie, l'hydromorphie, le pH et le risque de lessivage des sols.

Conception MRA68 - Impression Groupe Freppel EDAC Colmar, juin 2007

Charte qualité départementale relative à l'épandage agricole des boues, effluents et compost de boues.
Action résultant de la concertation des acteurs haut-rhinois : Maîtres d'Ouvrages, Agrivalor, SAUR, SEDE Environnement, , Terralys, Transporteurs, Prestataires d'Epandage, Agriculteurs, Mission Recyclage Agricole, Conseil Général, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Chambre d'Agriculture, ADEME et Services de l'Etat.

Contact : Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin. Tél : 03 89 22 95 70. E-Mail : secretariat@smra68.net.
Document remis à jour sur www.smra68.net